

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 OCTOBRE 2019

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents:

Mme BOURDALE-DUFAU Sylvie, FOURCADE Patrick, GROS Jean-Philippe, LASCOUMETTES Jean-Robert, LASSUS-LIRET Gilbert, MASCARAS Daniel, Mme MAUBOULES Maïlys, Mme PALETOU Françoise, PASCAU Philippe.

Absents excusés: BERGEREAU Aurélien, MASCARAS Daniel, URDOUS Sébastien

Secrétaire de séance : Mme BOURDALE-DUFAU Sylvie

Séance ouverte à 20 heures 30 mn

Ordre du Jour de la séance

- Retrait de délégation du 2^{ème} adjoint
- Questions diverses

Objet : RETRAIT DU 2^è ADJOINT DANS SES FONCTIONS

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a retiré, comme l'article L.2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales l'y autorise, ses délégations à M. MASCARAS Daniel, adjoint. Une erreur de plume s'est glissée dans l'arrêté, il s'agit bien du 2^{ème} adjoint.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-18 du Code précité, lorsque le Maire retire les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Le Maire invite donc l'assemblée à se prononcer sur le maintien de M. MASCARAS Daniel dans ses fonctions d'adjoint.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de ne pas maintenir M. MASCARAS Daniel dans ses fonctions d'adjoint.

Voix Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 0

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 h 30.